PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

# Stratégies d'actions territoriale du Santerre et de la Haute Somme

## Un territoire de grandes cultures à l'armature urbaine multipolaire fragilisée

L'armature urbaine de la Haute-Somme et du Santerre s'organise autour de cinq communes à savoir Albert, Péronne, Ham, Montdidier et Roye implantées au cœur des vallées fluviales de la Somme et de ses affluents. À l'image d'Amiens, ces villes ont toujours entretenu un rapport privilégié avec leurs corridors fluviaux. Aux hortillonnages de la ville d'Amiens correspondent ainsi les Hardines de Ham et les Parquets de Montdidier.

### Un territoire marqué par la présence de cultures à forte valeur ajoutée et d'industries agro-alimentaires

Le Santerre et la Haute-Somme sont des territoires ruraux aux cultures intensives à haute valeur ajoutée. L'économie agricole de ces territoires repose donc davantage sur les produits du sol que de l'élevage. L'épaisse couche de limon a en effet favorisé le développement des cultures irriguées (betterave à sucre, pomme de terre, légumes de plein champ) à l'inverse des zones plus argileuses froides de l'Ouest du département (Vimeu, Plateau Picard Sud). Ces productions expliquent la présence de nombreuses coopératives et industries agro-alimentaires.

Fortement marqués par la Grande Guerre de 1914 - 1918 et la présence de nombreux sites mémoriels, les paysages vallonnés, ouverts sur de grandes cultures et ponctués de rares boisements, sont entrecoupés par les vallées principales de la Somme et de l'Avre et les vallées secondaires de leurs affluents (l'Ancre, l'Ingon, la Cologne, l'Omignon, la Luce). La vallée de la Haute-Somme, tout comme celle de l'Ancre, sont marquées par la présence de nombreuses cabanes et habitats légers de loisirs n'ayant bénéficié d'aucune autorisation d'urbanisme. Les sédiments de la Haute-Somme sont aussi pollués avec des teneurs en polychlorobiphényles, le curage de ces sédiments étant envisagé.

### Une armature urbaine multipolaire à la recherche d'une nouvelle dynamique

Les communes d'Albert, de Péronne et de Ham structurent trois bassins d'habitat réunissant respectivement 19 410, 29 990 et 19 440 habitants. Montdidier et Roye sont à la tête de deux sous-bassins d'habitat inféodés à celui d'Amiens comptant respectivement 14 100 et 12 840 habitants. La multi-polarisation de ce territoire et sa dépendance à Amiens et dans une moindre mesure à Saint-Quentin induisent de nombreux déplacements, majoritairement en voiture individuelle. Ces bassins se caractérisent aussi par une population vieillissante et un parc de logements plus ancien. Albert, troisième ville du département de la Somme, connaît néanmoins une dynamique industrielle importante liée à l'implantation de l'usine Airbus sur l'aérodrome de Méaulte. Il en va de même du secteur Sud (Montdidier, Roye, Nesle) grâce à la présence d'une gare TGV située à la croisée de deux autoroutes, infrastructures qui offrent de meilleures capacités d'accueil pour les entreprises. Le projet de canal Seine-Nord Europe et les trois plates-formes multimodales (Péronne, Nesle et Languevoisin) constituent une opportunité de développement indéniable.

Avec un indice annuel de construction inférieur à 3 % entre 2009 et 2013 et une évolution à la baisse de la population, les besoins en logements dans l'Est du département sont faibles, à l'exception du canton de Montdidier où l'indice de construction dépasse la moyenne départementale (3,8 %) grâce à l'arrivée de ménages en provenance d'Amiens. Trois quarts des ménages modestes habitent dans le parc privé qui présente d'énormes besoins de rénovation : la part des logements potentiellement indignes oscille entre 7 % et 10 % et le taux de vacance constaté est supérieur de deux points à la moyenne départementale. En matière de logement social, les villes d'Albert et de Péronne se démarquent avec 600 et 1 170 logements. Les besoins de développement sont néanmoins peu importants du fait de la faiblesse des loyers dans le parc privé. Des opérations spécifiques liées au projet du canal Seine-Nord Europe pourraient néanmoins être étudiées et mises à profits pour réhabiliter des logements.

### Une dynamique de développement qui s'inscrit aujourd'hui dans deux pôles de coopération

Le pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France fédère trois communautés de communes autour d'un schéma de cohérence territoriale qui a été approuvé en fin d'année 2017. Les communautés de communes du Grand Roye et Avre Luce Noye ont rejoint le pôle métropolitain du grand Amiénois porteur du SCoT du grand amiénois approuvé en 2012 et qui couvre déjà la communauté de communes du Pays du Coquelicot. La ville de Ham, lauréate en 2014 de l'appel à manifestation d'intérêt national, a lancé avec la communauté de communes de l'Est de la Somme son projet de revitalisation de son centre-ville à partir d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et la mise en œuvre d'opérations de restauration immobilière sur deux îlots urbains.

## PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA HAUTE VALLÉE DE LA SOMME

- Analyser les différents usages des vallées fluviales de la Somme et de ses affluents et les continuités pouvant exister avec les agglomérations de Péronne, Ham, Montdidier et Roye.
- Comprendre le fonctionnement des ouvrages hydrauliques et leurs modalités de gestion sur la vallée de la Somme et accompagner les intercommunalités dans leur prise de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques.
- Assurer la compatibilité de l'ensemble des documents de planification territoriale vis-à-vis du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Haute-Somme.
- Juguler le développement de cabanes et d'habitations légères de loisirs sur les vallées de l'Ancre et de la Haute-Somme à travers un accompagnement des maires et un appui au relevé et au traitement des infractions. Favoriser le maintien des larris et des zones humides en favorisant le maintien et le développement de l'élevage à travers la mise en place de mesures agro-environnementales climatiques incitatives.
- Assurer le suivi de la pollution de la Haute-Somme aux polychlorobiphényles en veillant à la résorption des sources de pollution à l'amont et en accompagnant les opérations de curage des sédiments.
- Contribuer à la valorisation touristique de la Haute-Somme en accompagnant les porteurs de projets dans leurs démarches administratives et en participant aux comités techniques et de pilotage du plan Somme.

## VALORISER ET PRÉSERVER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DU SANTERRE ET DU VERMANDOIS

- Veiller à la préservation du foncier agricole en cartographiant la répartition des cultures et la valeur agronomique des terres.
- Adapter les mesures de compensation agricole à la réalité de l'occupation des sols du Santerre et du Vermandois et veiller à leur application aux projets de développement économique les plus importants.
- Participer à l'appropriation des mesures du programme d'action régionale par les exploitants agricoles pour limiter les pollutions diffuses liées aux nitrates et maintenir la qualité de l'eau des captages en lien avec la mise en œuvre de démarches de reconquête de la qualité des eaux pour les captages prioritaires.
- Préserver les capacités d'irrigation en maîtrisant leurs impacts lors de l'instruction des demandes d'autorisation de prélèvement et accompagner une expérimentation de recul des forages sur la vallée de l'Ancre.
- Contribuer au maintien et au développement des coopératives et des industries agro-alimentaires en accompagnant dès l'amont les porteurs de projets dans leurs démarches.
- Étudier les conditions de mobilisation du service d'aménagement territorial de Péronne pour faciliter l'accès des exploitants agricoles à la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme.

## ASSURER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Mobiliser l'observatoire des friches industrielles et commerciales pour assurer une gestion économe de l'espace dans les documents d'urbanisme.
- Analyser sur les bassins d'albert, Ham, Péronne, Montdidier et Roye l'évolution de l'armature commerciale des villes-centres et de leur périphérie.
- Assurer un suivi régulier du compte foncier du schéma de cohérence territoriale Santerre Haute Somme en relation avec l'effectivité des projets d'implantation.
- Mettre en œuvre le plan de prévention des risques industriels de Mesnil-Saint-Nicaise et de Nesle à travers la réalisation et le financement des mesures de protection pour les riverains et en veillant aux interactions éventuelles avec les nouvelles implantations industrielles.
- Accompagner la requalification et l'optimisation de l'espace au sein des zones d'activités économiques existantes et veiller à une ouverture raisonnée de nouvelles zones à l'urbanisation.
- Veiller à des échanges réguliers d'information avec les sous-préfectures sur les projets de développement économiques des collectivités et sur leurs modalités de réalisation.

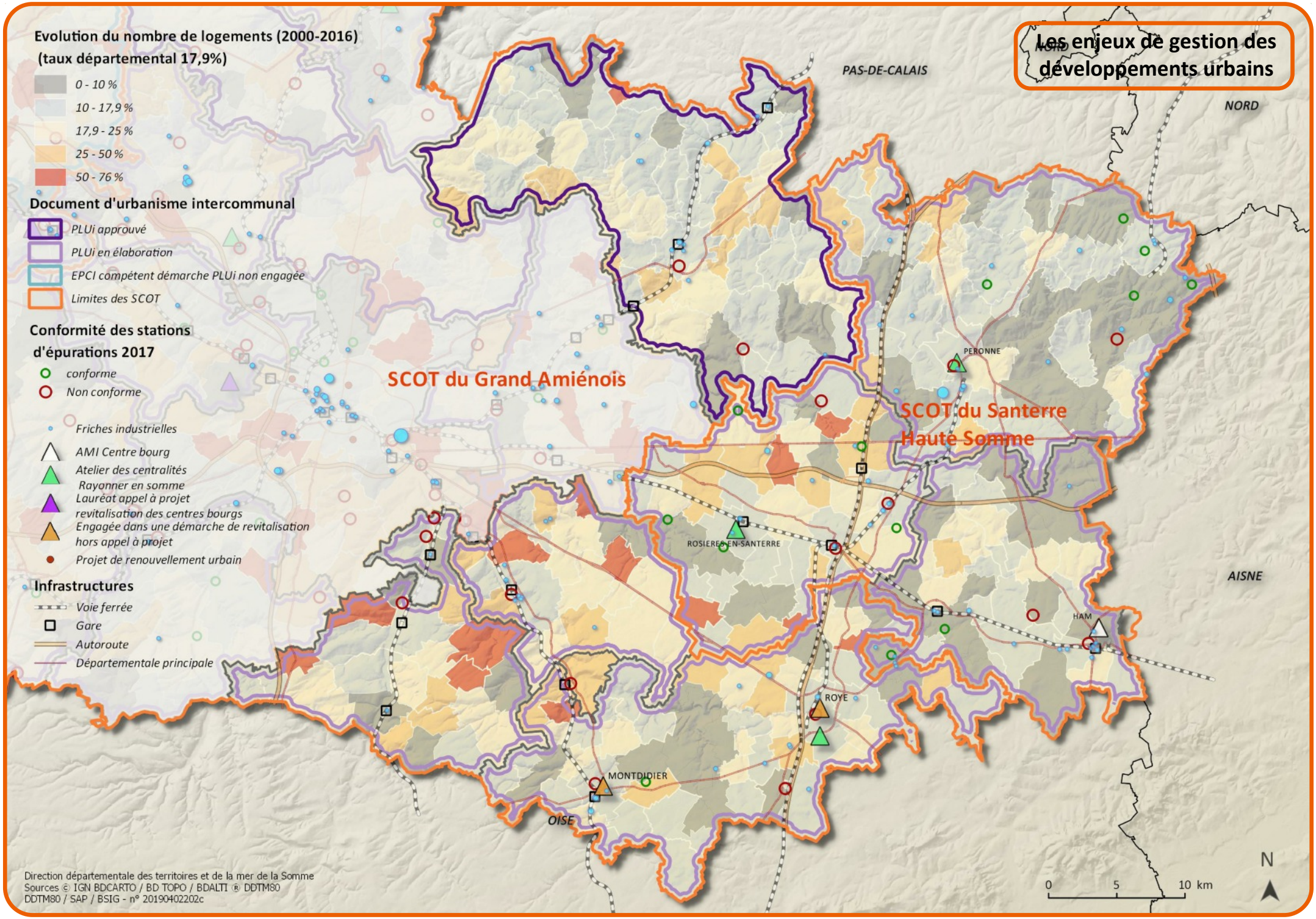
Les enjeux de gestion des développements urbains
Evolution du nombre de logements (2000-2016)
(taux départemental 17,9%)
0 - 10 %
10 - 17,9 %
17,9 - 25 %
25 - 50 %
50 - 76 %
Document d'urbanisme intercommunal
PLUi approuvé
PLUi en élaboration
EPCI compétent démarche PLUi non engagée
Limites des SCOT
Conformité des stations d'épurations 2017
conforme
Non conforme
Friches industrielles
AMI Centre bourg
Atelier des centralités
Rayonner en somme
Lauréat appel à projet revitalisation des centres bourgs
Engagée dans une démarche de revitalisation hors appel à projet
Projet de renouvellement urbain
Infrastructures
Voie ferrée
Gare
Autoroute
Départementale principale
SCOT du Grand Amiénois
SCOT du Santerre Haute Somme
PAS-DE-CALAIS
NORD
AISNE
OISE
PERONNE
ROSIERES-EN-SANTERRE
HAM
ROYE
MONTDIDIER
Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Sources © IGN BDCARTO / BD TOPO / BDALTI ® DDTM80
DDTM80 / SAP / BSIG - n° 20190402202c
0
5
10 km
N

# Les enjeux de gestion des milieux naturels

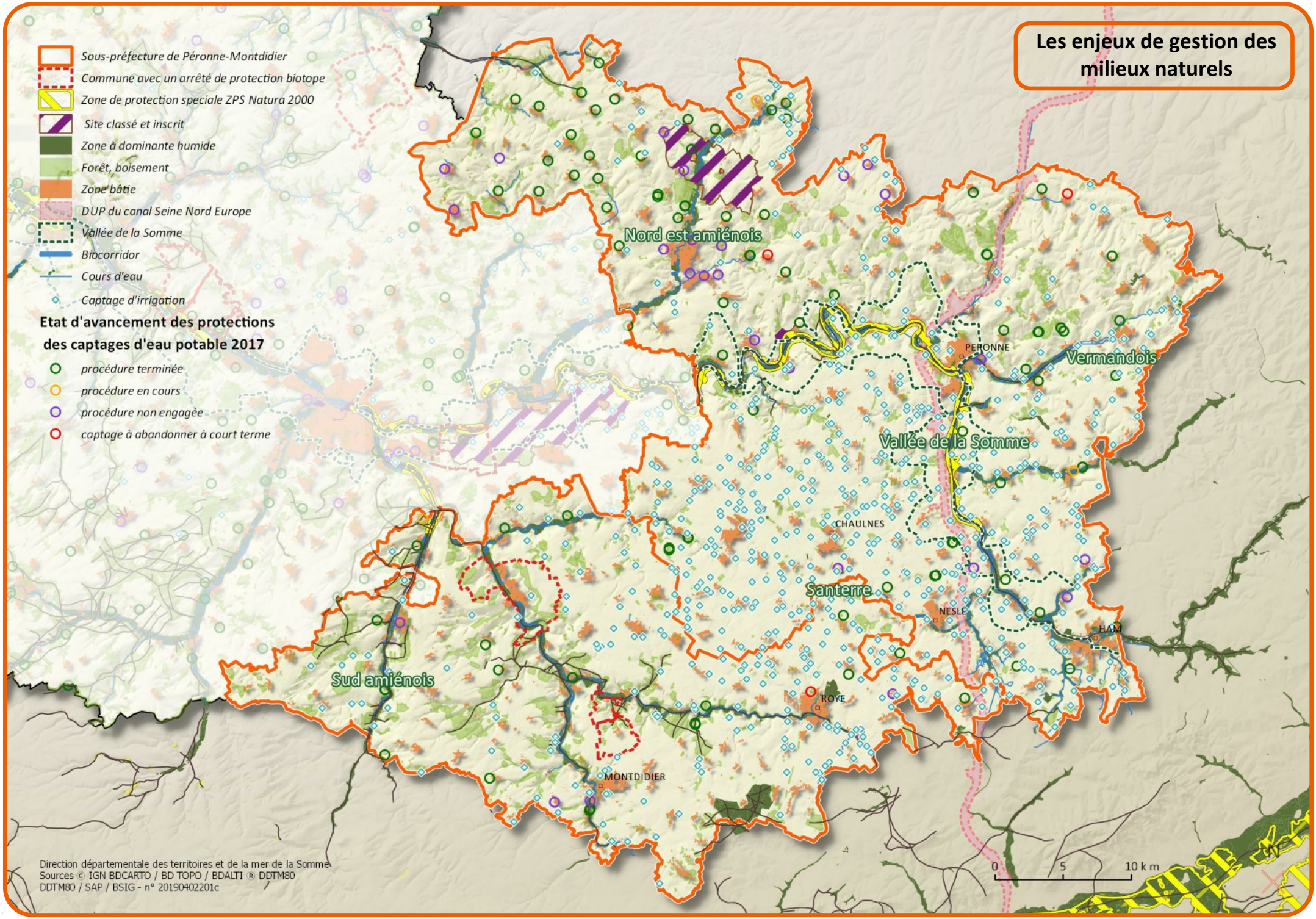

## POURSUIVRE L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTÉGRATEURS

- Assurer à l'échelle de la Haute Somme et du Santerre l'appropriation par les élus des enjeux liés à la préservation de la nature ordinaire.
- Définir les équilibres entre les villes-centres et les communes rurales de façon à éviter un développement de la vacance dans le parc privé et à endiguer les phénomènes de déprises constatés.
- Accompagner l'extension du schéma de cohérence territoriale du grand Amiénois à la communauté de communes du Grand Roye et à l'ex-communauté de communes d'Avre-Luce-Moreuil à travers la définition des principaux enjeux d'aménagement.
- Veiller à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale Santerre Haute Somme. Favoriser l'élaboration de plans locaux d'urbanisme valant programme local de l'habitat de façon à mieux intégrer les actions de revitalisation des centres-bourgs dans ces documents de planification.
- Conforter et favoriser les prises de compétence par les intercommunalités dans le domaine des déplacements et favoriser la mobilité en milieu rural en s'appuyant sur les travaux et réflexions de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.
- Assurer le portage vis-à-vis des élus des enjeux d'aménagement et des politiques publiques prioritaires de l'État.

## REDYNAMISER LES VILLES D'ALBERT, PÉRONNE, HAM, ROYE ET MONTDIDIER

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des principaux bassins d'habitat et leur synergie avec ceux d'Amiens et Saint-Quentin.
- Analyser les facteurs de fragilité de ces territoires au regard du vieillissement de la population et de la faiblesse des niveaux de revenus.
- Décliner la stratégie de revitalisation des centres-bourgs de la Somme en relançant la réhabilitation du parc privé avec la mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou de revitalisation territoriale sur les villes d'Albert, Péronne, Roye et Montdidier et valoriser le patrimoine de la reconstruction à travers la mise en place d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.
- Assurer le suivi de l'opération de revitalisation de Ham sur la communauté de communes de l'Est de la Somme et valoriser par un retour d'expérience les actions menées auprès des autres collectivités.
- Accompagner l'élaboration des conventions financières des deux contrats de ruralité et veiller à leur articulation avec les conventions de revitalisation des centres-bourgs.
- Soutenir la candidature du pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France au label « Pays d'art et d'histoire ».

## ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES RETOMBÉES DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

- Réaliser un suivi des études relatives au projet du canal Seine - Nord Europe et assurer un report des aménagements dans le système d'information géographique.
- Assurer un échange d'informations avec la société de projet sur le contrat territorial de développement de façon à pouvoir localiser l'ensemble des projets prévus.
- Appuyer la préfecture de la Somme dans sa mission de coordination des procédures environnementales liées à la construction du canal Seine - Nord Europe en accompagnant la société de projet dans la réalisation des fouilles archéologiques (défrichement et autorisations temporaires loi sur l'eau) et en coordonnant l'instruction des autorisations environnementales uniques ultérieures.
- Formaliser et veiller à la mise en œuvre des prescriptions environnementales sur les aménagements fonciers, articuler celles-ci avec la politique des espaces naturels sensibles du Conseil départemental. Anticiper la gestion des terres excédentaires issues des travaux de terrassement (implantation de nouveaux projets éoliens).
- Accompagner les retombées économiques liées à la construction du canal Seine - Nord Europe en veillant à la déclinaison du contrat territorial de développement et en travaillant avec les communautés de communes de la Haute-Somme et de l'Est de la Somme et la coopérative Noriap à la définition de leur projet de plate-forme fluviale.
- Participer et contribuer aux instances de suivi du projet et aux comités de développement territorial pilotés par le sous-Préfet de Péronne et Montdidier.

# Stratégies d'actions territoriale du Santerre et de la Haute Somme
## dont le développement doit être accompagné dans une logique de préservation et de revitalisation

Afin d'accompagner la valorisation de l'Est du département de la Somme, la direction départementale souhaite engager plusieurs actions visant à :

### Préserver et mettre en valeur la haute vallée de la Somme

La haute vallée de la Somme est un espace de zones humides aménagées à des fins diverses (piscicultures, chasses, prélèvement de tourbe) qui présentent au-delà de leur intérêt écologique un attrait pour le tourisme et les loisirs. Sa reconnaissance au titre de l'appel à projets « Plan paysage » par le ministère de la transition écologique et solidaire en juillet 2017 constitue une opportunité pour fonder une politique visant à protéger et à valoriser ces espaces remarquables.

### Valoriser et préserver les capacités de production du Santerre et du Vermandois

De par la qualité de ses sols limoneux et l'irrigation, l'Est du département de la Somme est marqué par le développement des grandes cultures intensives (blé, betterave à sucre, pomme de terre et endives) et les légumes de plein champ, autour desquelles se sont structurées de nombreuses industries agro-alimentaires (Saint-Louis Sucre, Bonduelle, Syral, Ajinomoto Foods Europe). La direction départementale des territoires et de la mer doit permettre par son action de favoriser l'équilibre écologique et financier des exploitations et industries qui leur sont liées.

### Assurer la mise en place d'une politique de développement économique

Les pertes d'emplois que l'Est du département de la Somme a connu dans le domaine de la fabrication industrielle (textiles, mécaniques) et des productions agricoles (fermeture de plusieurs industries Mohair, Flodor) et des services peinent à être compensées par les gains d'emplois tertiaires (services, commerces, transport). La relance d'un développement économique pérenne autour des entreprises majeures déjà présentes dans ce territoire doit donc être privilégiée.

### Poursuivre l'élaboration de documents de planification intégrateurs

Bien que déjà largement initiée, la couverture par des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux des collectivités territoriales de l'est de la Somme doit être poursuivie afin de fédérer l'action des collectivités territoriales et conjuguer les initiatives de développement avec la prise en compte des risques naturels et de la préservation des paysages et de la biodiversité.

### Redynamiser les villes d'Albert, Péronne, Ham, Roye et Montdidier

L'expérience acquise par la ville de Ham et la communauté de communes de l'Est de la Somme dans le domaine de la revitalisation des centres-bourgs doit être mobilisée pour étendre et généraliser cette démarche aux autres villes du Santerre et de la Haute Somme.

### Accompagner et anticiper les retombées du canal Seine-Nord Europe

Pour constituer une opportunité en termes de développement économique, la construction du canal à grand gabarit doit être anticipée en engageant dès à présent les études indispensables à la création des plates-formes portuaires et à l'estimation des capacités d'accueil et les besoins en logements durant sa phase de construction. Projet partenarial majeur de l'État et des collectivités locales, la direction départementale des territoires et de la mer a vocation à accompagner sa mise en œuvre.

Service territorial Santerre Haute Somme